Découpage de la charte de pilotage pour lequel chaque adhérent est invité à faire des propositions concrètes pour une déclinaison académique de la charte en vue du GT qui aura lieu **début décembre**.

**Un ou plusieurs exemples sont donnés pour chaque paragraphe, à vous de compléter, détailler, d’en proposer d’autres, bref, quelles sont vos propositions pour que la fonction de chef d’établissement prenne toute sa mesure tout en veillant à la qualité de vie au travail des Perdirs (inutile de chercher à faire des propositions pour tout)**.

**I Les missions de l’EPLE :**

1. Réaffirmer l’EPLE comme un espace autonome de pilotage pédagogique et éducatif

*Ex : doter les EPLE d’un nombre suffisant d’IMP permettant de susciter et faire vivre le collectif*

*Ex : formation des Perdirs aux compétences managériales (RH, conduite de projet…)*

1. Renforcer l’accompagnement des EPLE par les académies

*Ex : rajouter dans les annuaires académiques (rectorat et DSDEN) les mails professionnels des interlocuteurs*

*Ex : accompagnement pour les nouveaux entrants dans l’académie*

*Ex : obtenir la garantie que tout mail sera suivi d’une réponse*

*Ex : ne pas être obligé de consulter le TRMD pour découvrir les affectations ou les changements*

1. De l’autonomie à l’évaluation de l’EPLE : renouveler et simplifier le cadre méthodologique

*Ex : articulation entre évaluation de l’établissement et autres dispositifs de pilotage*

**II Le fonctionnement de l’EPLE**

1. Tenir compte de l’évolution de la fonction administrative dans les EPLE

*Ex : doter les établissements de personnels administratifs qualifiés et en nombre suffisant*

*Ex : assurer le remplacement de ces personnels avec les mêmes délais que les personnels enseignants*

1. Améliorer l’environnement numérique de travail des personnels de direction

*Ex : coupure numérique le soir et le WE sauf urgence avérée*

*Ex : n’utiliser des applications que si elles ont été testées et approuvées*

*Ex : assurer l’interopérabilité des systèmes entre eux*

*Ex : procédures identiques d’un département à l’autre*

1. Réguler les procédures d’enquêtes et maîtriser les flux d’information

*Ex : éviter la redondance des enquêtes académiques et ministérielles*

*Ex : créer un journal hebdomadaire académique*

**III L’EPLE dans son environnement**

1. Les relations avec les collectivités de rattachement

*Ex : appui du rectorat en cas de désaccord entre la collectivité et l’EPLE, par exemple sur la question des logements en NAS/COP*

1. Le travail en réseau

*Ex : thématique de la carte scolaire ou de la carte de formation discutée G en bassin d’éducation et de formation, en GT des EPLE concernés*

1. L’EPLE et ses partenaires

*Ex : simplification des parcours des demandes de financement*

*Ex : mise à disposition d’une liste de partenaires potentiels en fonction des thématiques abordées*

**IV Autres points :**

*Ex : quid du cadrage de l’évaluation des adjoints par le chef*

*Ex : créer un vivier de Perdirs TZR en cas d’arrêt maladie*